

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 8 juin 2021

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 HQ – Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2020-2029 /  
CORRESPONDANCE DU ROÉÉ SUR L'ABSENCE DE PREUVE SUR LA STRATÉGIE DE  
CONVERSION ÉNERGÉTIQUE POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
N/D : 1001-127**

---

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) souhaite faire part à la Régie de sa préoccupation à l'effet qu'à ce jour, la preuve relative aux analyses et démarches en vue de définir la stratégie de conversion énergétique des Îles-de-la-Madeleine (IDLM) n'a toujours pas été déposée par Hydro-Québec dans le dossier en rubrique, tel que le prévoit son complément de preuve du 3 septembre 2020<sup>1</sup>.

La Régie, dans sa décision procédurale [D-2020-181](#), notait que le distributeur serait en mesure, selon l'échéancier indiqué dans ce complément de preuve, de déposer les résultats de ses analyses et démarches en vue de définir la stratégie de conversion énergétique des IDLM au mois de mai 2021<sup>2</sup>.

Ce retard sans justification dans le dépôt des résultats des analyses et démarches relatives aux IDLM entraîne des conséquences non-négligeables. Selon le ROÉÉ, il entrave la capacité de la Régie et des intervenants de bénéficier d'un portrait complet, dès maintenant, de la question de l'examen des scénarios d'approvisionnement aux IDLM en fonction de leur fiabilité et de la sécurité énergétique qu'ils procureraient à long terme pour la population des IDLM. Cette question est essentielle à l'exercice de planification qui ressort de la compétence de la Régie en vertu des articles 31 et 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRÉ). À des fins réglementaires, le ROÉÉ rappelle que cet

---

<sup>1</sup> [B-0099](#), HQD-4, doc. 3.2, *Complément de preuve n°3 – Îles-de-la-Madeleine*, p. 7.

<sup>2</sup> [D-2020-181](#), par. 21.

exercice est obligatoire et distinct de toute autorisation éventuelle du projet de raccordement, en vertu de l'article 73 LRÉ, en vue de satisfaire les besoins énergétiques aux IDLM.

En effet, le ROEE réitère que dans sa décision [D-2020-070](#), dans la section portant sur le raccordement des IDLM, la Régie affirmait :

« [53] La Régie rappelle l'importance de l'examen du Plan en vertu de l'article 72 de la Loi, qui se situe en amont, dans le « continuum » des responsabilités et des pouvoirs qu'elle exerce dans le cadre de sa compétence exclusive pour surveiller, notamment, les opérations du Distributeur afin de s'assurer que les consommateurs aient des approvisionnements suffisants et paient selon un juste tarif.

[54] Aux fins d'un tel examen, la Régie souligne qu'il est essentiel qu'elle dispose d'informations suffisantes relativement à la stratégie d'approvisionnement envisagée par le Distributeur, aux diverses mesures analysées à cette fin et à leurs coûts estimés respectifs, afin d'être en mesure de décider s'il y a lieu d'approuver ou non le Plan qu'il propose. »

Bien que ce sujet fasse l'objet d'une phase 2, dont les échéances n'ont pas encore été fixées par la Régie, il est primordial que cette mise à jour sur la stratégie relative aux IDLM soit déposée promptement afin d'assurer le plein exercice des responsabilités de la Régie, avec le soutien des intervenants, dans un processus public, transparent et efficace pour la suite du dossier.

Dans ces circonstances, le ROEE demande respectueusement à la Régie d'exiger qu'Hydro-Québec dépose, dans les plus brefs délais, lesdits résultats des analyses et démarches portant sur la stratégie de transition énergétique pour les IDLM.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Gabrielle Champigny*

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc: (courriel seulement)  
M<sup>es</sup> Joëlle Cardinal et Simon Turmel, Hydro-Québec  
Bertrand Schepper, analyste  
Bernard Saulnier, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE